

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne

à

Division du premier degré

Delphine MORESCHI-JOLY

Cheffe de division

Laon, le 04/11/2024

Tristan THEBAULT

La directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux

Dossier suivi par : Pascale DENIS Alexandre PHILIPPOT Agnès THOMAS Gestionnaires directrice des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne

dipred1-02@ac-amiens.fr 03 23 26 22.00 Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

Direction des Services

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs d'école.

Départementaux de l'Education

Mesdames et messieurs les enseignantes et enseignants du 1er degré,

Nationale de l'Aisne Cité administrative 02000 LAON Madame le médecin du travail, Mesdames les assistantes de service social

Mesdames les assistantes de service social Madame la conseillère RH de proximité,

<u>Objet</u> : candidature des personnels enseignants du premier degré public à une affectation sur poste adapté pour raisons de santé au titre de l'année scolaire 2025-2026

Références : Articles R.911-19 à R.911-30 du code de l'éducation

La présente circulaire a pour objet d'informer de la campagne d'affectation ou de maintien sur poste adapté, de courte ou de longue durée, pour l'année scolaire prochaine.

I. Principes du dispositif

L'affectation sur poste adapté correspond à l'exercice d'une activité professionnelle. Elle offre la possibilité au personnel, dont l'état de santé ne lui permet pas d'occuper son emploi actuel, de se préparer à une réintégration progressive sur ses fonctions d'origine ou à l'exercice d'un nouveau métier.

L'entrée dans le dispositif s'effectue sur des critères médicaux, mis en relation avec des difficultés à exercer les fonctions actuelles, sous réserve que l'état de santé soit considéré comme stabilisé. En effet, l'agent doit pouvoir assumer, éventuellement à un rythme adapté, le temps de travail correspondant à ses nouvelles activités.

L'affectation sur poste adapté constitue une situation administrative pouvant conduire à une affectation sur:

- un poste adapté de courte durée (PACD), prononcée pour la durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans, sur tout poste au sein de l'Education nationale ou dans une autre administration de la fonction publique;
- un poste adapté de longue durée (PALD), prononcée pour la durée reconductible de quatre ans au sein des services et établissements relevant de l'Education nationale ou auprès du CNED.

Les personnels admis sur poste adapté perdent le poste dont ils sont titulaires mais continuent de relever de l'autorité administrative qui a prononcé leur affectation. Ils peuvent bénéficier d'un aménagement du poste de travail ainsi que d'un allègement horaire.

Le service ou l'établissement qui accueille une personne affectée sur un poste adapté doit être précisément informé des objectifs de ce dispositif en faveur des personnels. Il convient que l'agent soit accueilli et accompagné lors de sa prise de poste, qu'un cadre de travail précis lui soit confié et qu'il soit suivi par un responsable du service ou de l'organisme d'accueil. Il s'agit d'éviter l'isolement professionnel de la personne.

Les personnels admis en poste adapté bénéficient de <u>formations</u> réparties sur l'ensemble de l'année scolaire. Ces dernières se déroulent en présentiel au rectorat à Amiens et ont pour objectif de faciliter le retour à l'exercice des fonctions à l'issue du poste adapté.

Certains entrants en poste adapté seront orientés, sur prescription du médecin de prévention et avis de la direction des ressources humaines, vers le **centre de réadaptation (professionnelle) de l'académie d'Amiens** qui a fait l'objet d'une convention avec la MGEN. Ce centre est un nouveau dispositif qui vient en complément des dispositifs académiques pour optimiser l'accompagnement des personnels.

II. Constitution des dossiers

Les dossiers de candidature à une première affectation sur poste adapté sont constitués :

- de l'imprimé de candidature (annexe 1),
- d'un courrier, exposant les motifs de la demande, notamment le projet envisagé dans le cadre d'une affectation sur poste adapté (annexes 2 et 3),
- d'un certificat médical explicite, récent et détaillé, sous pli confidentiel, précisant la nature de la pathologie et les difficultés ou incapacités qu'elle entraîne dans l'exercice des fonctions,
- pour les personnels concernés, de la notification de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou de la décision du bénéfice de l'obligation d'emploi délivrée par la Maison Départementale des Personnels Handicapés (MDPH).

III. Acheminement et calendrier

Les dossiers de candidature doivent parvenir, par la voie hiérarchique, à:

Monsieur le Recteur de l'Académie d'Amiens Direction des Ressources Humaines – Madame Catherine TIESSE 20, boulevard d'Alsace-Lorraine 80 063 AMIENS Cedex 9

Le vendredi 6 décembre 2024 au plus tard

Une copie de la demande sera transmise à dipred1-02@ac-amiens.fr

Afin de favoriser la procédure d'instruction individuelle, je vous demande de bien vouloir respecter ce délai.

Je vous invite à lire l'annexe 3 qui donne des précisions importantes sur le dispositif, sur le calendrier et sur les personnes « ressources » en matière de postes adaptés

La réunion du groupe de travail relatif à l'examen des candidatures à une affectation sur poste adapté se tiendra dans le courant du mois de mars 2025.

La présente circulaire est consultable et téléchargeable sur le site Intranet académique à l'adresse suivante :

https://intranet.ac-amiens.fr/3294-vie-professionnelle.html

La direction des ressources humaines, les médecins du travail et les assistantes sociales en faveur des personnels se tiennent à votre entière disposition pour vous communiquer tout renseignement complémentaire utile.

SIGNÉ

Catherine ALBARIC-DELPECH

Annexes:

- -Formulaire de candidature à une première affectation sur poste adapté (annexe 1-a)
- -Formulaire de candidature à maintien sur poste adapté (annexe 1-b)
- -Aide au courrier de candidature (annexe 2)
- -Plaquette d'information (annexe 3)



ANNEXE 1-a

CANDIDATURE A UNE PREMIERE AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

DONNEES PERSONNELLES

	☐ Madame	☐ Monsieur					
NOM Prénor	n :						
Date de nais	ssance:						
Adresse:							
Code postal	:	Ville :					
* :		🖟:					
DONNEES PROFESSIONNELLES							
			Etablissement/zone de remplacement/service actuel(le) :				
Avez-vous d	éjà bénéficié d'une	e affectation sur poste adapt	é? □ oui □ non				
Dates et lieu	ı(x) :						
	PARALLELEM	ENT A CETTE CANDIDATI	JRE, PRESENTEZ-VOUS UNE DEMANDE ?				
	ion inter et/ou intra		de temps partiel				
	de formation proference de formation proference de formation de format	essionnelle (dispositif OPERA)	quotité :% □ de retraite				
□ de chang	ement de fonctions ement de détacher	5	d'aménagement du poste de travail actueld'allègement de service				
			□ autre :				
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES							



OBLIGATOIRE (Si vous êtes en CLD, cette rubrique ne vous concerne pas)

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT/DE SERVICE/DE L'IEN/DU DIRECTEUR DE C.I.O, dans lequel l'agent est <u>actuellement</u> affecté, motivé et à porter à la connaissance de l'intéressé(e) :					
Fait à, le,					
Signature					
DIFOTO A JOINDRE					
PIECES A JOINDRE					
☐ un certificat médical récent (moins de 2 mois), sous pli confidentiel, à destination du médecin de prévention, explicitant les difficultés médicales					
□ un courrier de candidature exposant succinctement vos motivations pour une affectation sur poste adapté (cf. annexe 3)					
□ pour les personnels concernés, une copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou de la notification du bénéfice de l'obligation d'emploi délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.					
L'ensemble du dossier (imprimé de candidature complété des pièces à y joindre) sera transmis à RECTORAT - Direction des Ressources Humaines Madame Catherine TIESSE 20, bd d'Alsace-Lorraine 80 063 AMIENS Cedex 9 pour le vendredi 6 décembre 2024					
Copie à la DIPRED					
dipred1-02@ac-amiens.fr					
Fait à, le,					
Signature					



ANNEXE 1-b

CANDIDATURE A UN MAINTIEN SUR POSTE ADAPTE OU DEMANDE DE REINTEGRATION - ANNEE SCOLAIRE 2025-2026 -

visa	
Pôle médical	
Pôle social	
Pôle RH	

DONNEES P	PERSONNELLES		
☐ Madame ☐ Monsieur	Situation familiale :		
NOM Prénom :	□ célibataire □ marié(e) □ pacsé(e) □ concubin(e		
Date de naissance :	□ séparé(e) □ divorcé(e) □ veuf(ve)		
Adresse:	Profession du conjoint :		
Code postal : Ville :			
* :			
⁴:			
DONNÉES PRO	FESSIONNELLES		
Corps/Grade:	Discipline/Fonction:		
Ancienneté de service (au 01.09.2024) : ans	mois jours		
Cadre réservé à l'administration			
	OBTENUS		
Congé de maladie ordinaire (C.M.O.):			
(pour la période des 12 mois précèdant la présente demande) Congé de longue maladie (C.L.M.) :			
Congé de longue durée (C.L.D.) :			
Disponibilité d'office après C.L.M. ou C.L.D. :			
Congé pour accident de travail :			
Congé ou disponibilité pour convenances personnelles :			
Congé de formation professionnelle :			
POSTE ADAPTÉ OC	CUPÉ EN 2024-2025		
Date de nomination sur ce poste : / / 20			
Lieu d'exercice (établissement, service):			
Fonctions occupées :			
Horaire hebdomadaire : heures			
VOTE	- noun 2025 2026		
	E POUR 2025-2026		
Maintien en <i>2ème année</i> de poste adapté de courte durée Maintien en <i>3ème année</i> de poste adapté de courte durée	☐ Cette demande devra être		
Affectation sur poste adapté de longue durée	explicitée dans un courrier de candidature (Cf. Annexe 2)		
Sortie de poste adapté de courte durée	Candidature (Cr. Annexe 2)		
Sortie de poste adapté de longue durée	⊔ _		



☐ de co ☐ de re ☐ de ch ☐ de dé	utation inter et/ou intra-académique ongé de formation professionnelle conversion/adaptation (dispositif OPERA) oangement de fonctions etachement	☐ de temps partiel : quotité :% ☐ de retraite ☐ d'aménagement du poste de travail actuel ☐ d'allègement de service Quotité :%	
□ Autre	RENSEIGNEMENTS C	OMPLÉMENTAIRES	
	PIÈCES À J	OINDRE	
□ un ce	ertificat médical récent (moins de 2 mois), sous pli d		
□ un cc	ourrier de candidature exposant vos motivations pou	ur un maintien sur poste adapté (cf. annexe 2),	
	les personnels concernés, une copie de la reconnai énéfice de l'obligation d'emploi délivrée par la Mais L'ensemble du dossier (imprimé de candidature comp voie hiérarchique à : Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur acad	plété des pièces à y joindre) sera transmis par la	
	Direction des Services Départementaux	de l'Education Nationale de l'AISNE	
	Division du premier de Cité adminis	strative	
	02018 LAON pour le vendredi 6 décemi		
	·		
	Signature	, ic	
OBLIG	ATOIRE		
	n Chef d'établissement ou du chef de service actu et à porter à la connaissance de l'intéressé(e)	Jel , Fait à	
en poste	ne affectation au CNED, avis motivé pour un maintie e adapté de courte durée et, également, pour une ion en poste adapté de longue durée	en Fait à / 20 Signature	

PARALLÈLEMENT À CETTE CANDIDATURE, PRÉSENTEZ-VOUS UNE DEMANDE...?



COURRIER DE CANDIDATURE

A l'aide des questions ci-dessous, essayez de déterminer, le plus clairement possible, l'objectif de votre affectation sur poste adapté.

Dans votre courrier de candidature, vous allez être invité(e) à préciser votre projet professionnel :

- ✓ Le retour aux fonctions identiques à celles précédemment occupées.
- ✓ La préparation d'une réorientation professionnelle.

Voici quelques pistes de réflexion pour vous aider à la rédaction de votre courrier.

⇒ Votre projet professionnel est :

1- le retour aux fonctions identiques à celles précédemment occupées.

Envisagez-vous...

- une affectation sur votre lieu d'exercice précédent ?
- une affectation dans un autre établissement scolaire ? (école, collège, lycée général, lycée professionnel)
- d'effectuer du soutien à de petits groupes d'élèves, dans votre discipline, par exemple ?
- de suivre des modules d'actualisation de vos connaissances pédagogiques ?
- une affectation au CNED, pour corriger des **copies numériques** depuis votre domicile (35 heures par semaine) ?

2- la préparation d'une réorientation professionnelle.

Il s'agit de la mise en mouvement vers une nouvelle profession :

- en s'appuyant sur des compétences existantes et
- en se donnant comme objectif d'acquérir et de développer de nouvelles compétences qui permettront de maîtriser les activités liées au métier envisagé.
- Quelles sont les activités que vous ne souhaitez plus (ou pas) exercer ?

Envisagez-vous...

- de passer un concours ? Si oui, préciser lequel.
- de rester fonctionnaire ? Dans l'Education nationale ? Dans la fonction publique d'Etat ?
- une affectation dans un établissement scolaire sur d'autres fonctions ?
- d'exercer des fonctions administratives ? (Veuillez contacter Madame TIESSE pour avoir des précisions)
- une mise à disposition auprès d'une structure hors Education nationale ?
- de suivre une formation ? Laquelle ?
- de vous inscrire à des formations du plan académique/départemental de formation ? Dans quel but ?

IMPORTANT

Votre projet d'évolution professionnelle et sa faisabilité sont à évoquer avec Madame Catherine TIESSE, correspondante RH des dispositifs d'accompagnement médical

mail: catherine.tiesse@ac-amiens.fr - tél: 03 22 82 69 73

Votre projet sera construit, au fur et à mesure des entretiens.

⇒ Dans quelle zone géographique souhaiteriez-vous être affecté(e)?

Direction des Ressources Humaines

Année scolaire 2025-2026

L'AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE

- → Vous êtes : enseignant titulaire du premier ou second degré public, CPE ou psychologue de l'Education nationale
 - en activité ou en congé de maladie, en disponibilité d'office pour raisons de santé, en accident de service.
- → Votre état de santé ne vous permet plus actuellement d'enseigner en classe ou d'exercer vos fonctions.
- ➤ Cependant, vous souhaitez reprendre ou conserver une activité professionnelle.

L'éducation nationale vous propose une affectation sur un poste adapté.

A QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF?

Peuvent bénéficier d'un poste adapté les enseignants, les personnels d'éducation et psychologues de l'Education nationale dont l'état de santé ne permet plus d'exercer les fonctions d'origine.

L'entrée dans le dispositif se fait sur des critères médicaux, mis en rapport avec des difficultés à exercer les fonctions d'origine, mais elle ne peut s'effectuer que lorsque l'état de santé est considéré comme stabilisé. En effet, l'agent doit pouvoir assumer le temps de travail correspondant à ses nouvelles fonctions.

QUELS SONT LES TYPES DE POSTES ADAPTES ?

Selon l'état de santé de l'agent, le poste adapté conduira à une affectation :

- > soit sur un poste adapté de courte durée (PACD), pour la durée d'un an, renouvelable deux fois.
- > soit sur un poste adapté de longue durée (PALD) à l'issue des trois ans de PACD, pour la durée de quatre ans reconductible, au CNED ou au sein d'une autre structure d'accueil.

QUELLE EST LA SITUATION ADMINISTRATIVE SUR POSTE ADAPTE?

- Les personnels admis sur poste adapté perdent le poste dont ils sont titulaires.
- Ce sont des personnels nommés <u>en renfort</u> dans les structures d'accueil. Ils ne sont pas placés en pleine responsabilité et interviennent en surnombre au sein d'une équipe existante.
- L'horaire effectué doit être le plus proche possible de l'horaire réglementaire de la fonction occupée.
 Un allègement horaire pour raisons de santé peut être octroyé, sur avis du médecin du travail.

QUELLES SONT LES FONCTIONS POSSIBLES SUR POSTE ADAPTE?

- Fonctions pédagogiques : soutien à de petits groupes d'élèves, expérimentation des fonctions de professeur certifié de documentation (si préparation et inscription au concours, mobilité géographique requise), corrections de copies essentiellement numériques pour le CNED (35 heures par semaine) ...
- Fonctions de vie scolaire : CPE
- Fonctions administratives dans l'éducation nationale ou dans d'autres administrations : Veuillez contacter Madame TIESSE en charge des postes adaptés pour des précisions. Tél : 03 22 82 69 73
- Autres fonctions au sein de la fonction publique en lien avec le projet professionnel de l'agent si un recrutement est possible.

COMMENT VALORISER SON AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE ?

L'affectation sur poste adapté est une période transitoire dans la carrière, voire un « tremplin » pour reprendre une activité. Il convient donc de tout mettre en œuvre, afin de préparer soit le retour aux fonctions d'origine, soit une réorientation professionnelle.

La période sur poste adapté doit permettre progressivement :

- de retrouver la capacité d'exercer les fonctions initiales, acquérir de nouvelles compétences, préparer des concours, ...
- d'échanger avec les médecins du travail, les assistantes et assistants de service social des personnels et la correspondante RH, sur le suivi du projet professionnel.

QUE FAIRE A LA SORTIE DU DISPOSITIF?

Plusieurs possibilités peuvent se présenter :

- le retour aux fonctions d'origine
- le détachement
- le congé de formation professionnelle
- le congé de longue maladie/durée
- la disponibilité
- la retraite.

TEXTES DE REFERENCE

- Articles R.911-19 à R.911-30 du code de l'éducation
- Circulaire n°2007-106 du 09/05/2007 (BO n°20 du 17/05/2007)

CALENDRIER DES OPERATIONS

Novembre

Les candidats complètent le dossier de candidature (téléchargeable sur le site académique), qui doit revêtir l'avis du supérieur hiérarchique.

Début décembre au plus tard

Le dossier de candidature (imprimé de candidature, courrier d'accompagnement, certificat médical et, éventuellement, notification du bénéfice de l'obligation d'emploi) est transmis à la DRH du Rectorat.

De décembre à mars

Un examen attentif de la situation de chacun des candidats est mené au moyen

- d'une évaluation médicale avec le médecin du travail,
- d'un entretien avec Madame TIESSE en charge des postes adaptés.

Si la personne le souhaite, elle peut solliciter le service social en faveur des personnels afin d'échanger sur sa situation

Mi-mars

A l'issue des différents entretiens, les demandes sont examinées conjointement par les experts médico-sociaux et la Direction des ressources humaines. Les candidatures prioritaires sont identifiées, le nombre de postes adaptés étant contingenté.

D'avril à juin

Les décisions d'admission sur poste adapté sont adressées aux candidats.

De juin à juillet

Madame TIESSE contacte individuellement chaque personne admise dans le dispositif postes adaptés pour son affectation à la rentrée scolaire suivante.

PERSONNES "RESSOURCES" SUR POSTE ADAPTE

POLE MEDICAL

Aisne

Docteur Monique VILLETTE

Cité Administrative 02018 LAON

medecin.travail02@ac-amiens.fr Prise de rendez-vous auprès de Christine LEFEVRE ① 03 23 26 20 67

Oise

Docteur Pascal QUENOT

DSDEN - 22, Avenue Victor-Hugo BP 321 60025 BEAUVAIS CEDEX Prise de rendez-vous auprès de Mélanie DELABRUYERE 1 medecin.travail60@ac-amiens.fr 3 03 44 06 45 86

Somme

Docteur Véronique PODVIN

Bureau de médecine de prévention 75 rue de la Vallée - Bat C 80011 AMIENS

medecin.travail80@ac-amiens.fr Prise de rendez-vous auprès de Christine GHESQUIERE
© 03 22 82 37 56

POLE SOCIAL

Aisne

Cité Administrative 02018 LAON

Claire GENAND (secteur sud)

social-perso02sud@ac-amiens.fr

3 03 23 26 22 16

Barbara LURASCHI (secteur nord)

social-perso02nord@ac-amiens.fr

3 03 23 26 20 68

Oise

Xavier DURAND (secteur est)

17, rue Garnier

60700 PONT-SAINTE-MAXENCE

social-perso60est@ac-amiens.fr

0 07 78 04 36 02

Stéphanie DISSAUX (secteur ouest)

DSDEN - 22, Avenue Victor-Hugo 60025 BEAUVAIS

social-perso60ouest@ac-amiens.fr 0 03 44 06 45 17

Somme

DSDEN – 75 rue de la Vallée 80000 AMIENS

Elodie BLANC (secteur ouest)

social-perso80ouest@ac-amiens.fr

3 03 22 71 25 12

Catherine HAPPIETTE (secteur est)

social-perso80est@ac-amiens.fr 3 03 22 71 25 78

POLE RH

Rectorat 20, bd d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS CEDEX 9

Catherine TIESSE

DRH adjointe Référente postes adaptés

Céline COLLIER

Correspondante handicap

correspondant-handicap@acamiens.fr

0 03 22 82 38 28

Caroline BOITIEUX

Conseillère mobilité carrière

mobilite.carriere@ac-amiens.fr

3 03 22 82 39 43